



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 Juin 2021

**CO 246 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .68

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGNEY Pascal, BEROCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BARBE Daniel, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André à TRONCHET Guy, LECOQ Yves à POULET Gilles, PETIGNY Loïc à BRIOT GAIDIOZ Cécile, DECOTE Yves à LETONDOR Jean Luc, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à LAUBIER Bernard, ROBERT Bruno à SUSSOT Florence, GAVAT Alain pourvoir à ROMANET Claude, CATHEON Catherine à BERTHOD BLANC Aurélien, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à ROMANET Claude, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile, LANIESSE Michel à GRINI Guillaume, CARDOT Audrey à CHAUVIN Roger, BUYS Nelly à BARBE Daniel,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, GROS Roger, MONTEVECCHIO Patrick,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, RIGAUD Hervé, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Claude ROMANET

Convocation faite le : 28 Mai 2021

**Objet : ZAE Velours 4 - Etude de compensation agricole collective ; Validation des propositions**

VU la volonté de la CCAPS d'aménager une nouvelle zone d'activités économiques sur la commune de Poligny, zone appelée « Velours 4 » sur un terrain de 8 ha lui appartenant ;

VU le contexte réglementaire (la Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt – Article L.112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime 2014) qui impose l'application du principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser) sur les projets impactant les surfaces agricoles et la réalisation d'une étude préalable pour mesurer les répercussions du projet sur l'économie agricole locale ;

VU le décret n°2016-1190 du 31 août 2016 fixant les modalités de mise en œuvre de l'étude et des mesures de compensation envisagées. Selon ce décret, cette étude, après avoir défini un périmètre cohérent pour la mesure de l'impact économique, doit permettre de chiffrer la perte de potentiel agricole local et proposer la mise en œuvre de mesures adaptées et proportionnées permettant la reconstitution de ce potentiel agricole. Il s'agit de proposer, de manière concertée, la mise en œuvre d'un projet de compensation agricole collective pour l'agriculture locale ;

ETANT rappelé que cette étude vient s'ajouter aux éventuelles compensations individuelles qui sont nécessaires pour la réalisation de ce type de projet (indemnités d'éviction si exploitants en place) ;

VU la prestation d'accompagnement confiée à la Chambre d'Agriculture du Jura pour un montant total de 8 060,50 € HT pour mener à bien cette étude ainsi que la phase de concertation avec la profession de sorte à élaborer des propositions de compensation ;

Affiché le 15 Juin 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 15 Juin 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 Juin 2021  
CO 246 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : ZAE Velours 4 - Etude de compensation agricole collective ; Validation des propositions**

Cette étude a donc été réalisée entre septembre 2020 et avril 2021 en plusieurs étapes. Après avoir mis en évidence au cours de la phase « Etude » que la compensation était bien nécessaire et estimée à un montant de 61 991 €, c'est la 2<sup>ème</sup> phase de « Propositions » qui a débouché sur plusieurs pistes d'actions en vue de cette compensation, suite à une concertation avec les représentants de la filière ;

VU la nécessité d'adresser désormais cette étude à M. le préfet du Jura qui saisira pour avis la CDPENAF avant de se prononcer ;

ETANT précisé que la réglementation en vigueur n'impose pas que cette étude soit approuvée en conseil communautaire, toutefois, il est suggéré de la faire approuvée par les membres du conseil afin que cette dernière soit le plus largement partagée ;

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1/ APPROUVE l'étude ci-jointe assortie de deux propositions de compensation suivantes :  
Réhabilitation et valorisation d'un coteau viticole sur Poligny ET Développement de la production maraîchère sur Poligny et communes alentour

2/ AUTORISE M. le Président à solliciter M. le préfet du Jura pour validation de cette étude après saisine de la CDPENAF ;

3/ DIT que les crédits nécessaires à la concrétisation de cette compensation sont inscrits au BP 21, soit 62 000 €.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

